

Sommaire

	Page
Introduction	3
Préface	11
1 – Présentation générale du régime	
La problématique des groupes de sociétés en matière d'impôt sur les sociétés	13
La réponse spécifique du législateur dans le domaine de l'IS et du précompte : l'intégration fiscale	14
Présentation générale du régime de l'intégration fiscale	15
Quelques avantages importants du régime	16
Le régime est accessible sur option par tous les secteurs économiques ...	16
Le régime permet de pratiquer le cumul des résultats des différentes sociétés du groupe	17
Les distributions internes au groupe sont facilitées	17
Un régime qui facilite les cessions d'immobilisations entre sociétés intégrées	18
Un régime qui offre un filet de sécurité en matière d'abandons de créances et de subventions internes au groupe	19
Les opérations de restructuration interne peuvent également être facilitées grâce au régime de l'intégration fiscale	21
Quelques inconvénients notables du régime	21
Un seuil de détention élevé pour intégrer une filiale	21
Une gestion pratique qui peut s'avérer complexe et parfois dangereuse ..	21
Le traitement des déficits antérieurs à l'intégration est rendu pénalisant par rapport aux règles de droit commun	22
Les provisions internes au groupe sont éliminées pour la déclaration du groupe	22
Les contrôles fiscaux des groupes intégrés : un droit de contrôle étendu...	24
L'amendement Charasse	25
La sortie de filiales de l'intégration peut être source de complexité	26
Conclusion	26
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	27
2 – Comment déterminer le périmètre ?	
Les conditions d'éligibilité à l'intégration	29
Première condition : être une société française soumise à l'IS dans les conditions de droit commun	29

Seconde condition : durée de l'exercice	30
Une contrainte spécifique : déposer des déclarations dans les conditions du réel normal	31
La détermination de la société mère	31
La détermination des filiales	34
Le choix des filiales	37
Tableau récapitulatif et schématique pour déterminer un groupe intégré	37
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	38

3 – Quand et comment opter ?

Que faut-il faire lors de la première option ?	41
Que faut-il faire avant la clôture de chaque exercice pendant l'option ?	43
1 ^{er} cas : le groupe est reconduit en l'état et aucune sortie n'est intervenue au cours de l'exercice cessant	43
2 ^e cas : le périmètre d'intégration est modifié pour l'exercice suivant par rapport à la dernière liste déposée	43
Que faut-il faire lors du renouvellement de l'option ?	45
1 ^{er} cas : rien ne change	45
2 ^e cas : seul le périmètre évolue (renouvellement sans changement de date de clôture)	45
3 ^e cas : la durée du premier exercice de renouvellement de l'option est modifiée (renouvellement avec changement de date de clôture)	45
4 ^e cas : l'option n'est pas reconduite	47
Exemples de formalités	47
Hypothèses	47
Solution	48
Tableau récapitulatif des formalités	50
Hypothèses	50
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	51

4 – Obligations des sociétés du groupe

Pourquoi chaque société doit procéder à la détermination d'un double résultat ?	53
Deux rôles = deux résultats	53
Les déclarations utilisables pour chacun des résultats	55
Détermination du résultat des sociétés intégrées en vue du calcul du résultat d'ensemble	55
Les modalités d'imputation des pertes antérieures à l'intégration fiscale par chaque société	56
Les modalités d'utilisation et de présentation des pertes nées pendant l'intégration fiscale	67
Les autres règles concernant la liasse « classique »	70

Détermination du résultat des sociétés intégrées comme si elles étaient imposées séparément	73
Principe	73
Modalités pratiques d'établissement	74
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	77
Principales obligations déclaratives pour la détermination du résultat d'ensemble	77
Application : exemple général	78

5 – Détermination du résultat d'ensemble

Le schéma déclaratif	81
Les neutralisations de l'intégration fiscale	82
Les jetons de présence des filiales intégrées	85
Les distributions intragroupe	86
Les provisions intragroupe	92
Les neutralisations des abandons de créances et des subventions intragroupe	94
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	100
Les neutralisations des plus ou moins-values intragroupe	103
Les autres rectifications	106
La sortie des filiales et ses conséquences	109
Dans quels cas une société sort-elle de l'intégration ?	109
Les conséquences de la sortie des filiales sur les opérations intragroupe : le mécanisme de la déneutralisation	110
La centralisation des résultats rectifiés et des effets des réintégrations de sortie	114
Êtes-vous passible de l'amendement Charasse ?	116
L'amendement Charasse : première approche	116
Les éléments générateurs de l'amendement Charasse	118
Les conséquences de son application	120
La détermination du résultat du groupe	121
Cas d'un bénéfice d'ensemble	122
Cas d'un déficit d'ensemble	123
Guide pratique pour le résultat à taux courant d'ensemble	127
La détermination de la plus ou moins-value nette à long terme du groupe	128
Cas d'une plus-value nette à long terme d'ensemble	128
Cas d'une moins-value nette à long terme d'ensemble	128
Exemple récapitulatif	129

6 – La sortie de l'intégration du groupe dans son ensemble

La sortie du groupe dans le cas général	132
Quand y a-t-il sortie du groupe ?	132
Les conséquences de la sortie du groupe au regard des réintégrations de sortie	132

Les conséquences de la sortie du groupe au regard des pertes d'ensemble encore reportables	133
Les conséquences de la sortie du groupe au regard du ou des bénéficiaires d'ensemble	134
► <i>Le coin des néophytes</i>	135
La sortie du groupe suite à l'absorption des filiales par la société mère qui change d'activité à cette occasion	135
La sortie du groupe suite à l'acquisition du capital de la société mère	137
Opération entraînant le dispositif	137
Première conséquence (obligatoire) : une dernière intégration pour le groupe sortant	138
Seconde conséquence (non obligatoire) : entrée immédiate des sociétés du groupe cessant dans une intégration avec l'acheteur	139
Troisième conséquence : le cas échéant, alignement des dates de clôture des sociétés du groupe cessant et de la société acheteuse et des sociétés du groupe auquel elle appartient	142
Quatrième conséquence : particularité du fonctionnement de l'intégration du groupe acheteur comprenant les sociétés du groupe cessant	143
La sortie du groupe suite à l'absorption de la société mère	150
Opération entraînant le dispositif	150
Première conséquence : la sortie immédiate du groupe dont la mère est absorbée	150
Seconde conséquence (non obligatoire) : création d'un nouveau groupe ou élargissement du groupe de la société absorbante	154
Troisième conséquence : le cas échéant, alignement des dates de clôture des sociétés du groupe cessant ainsi que de la société acheteuse et des sociétés du groupe auquel elle appartient	154
Quatrième conséquence : particularité de l'intégration du groupe repreneur comprenant les sociétés du groupe cessant	155

7 – La détermination et le paiement de l'impôt dû par le groupe au Trésor public

Principe de fonctionnement général	157
Les filiales versent leur impôt personnel à la société mère	157
La société mère verse l'impôt du groupe au Trésor public	158
Impôt sur les sociétés	158
Lors de l'entrée dans l'intégration du groupe	158
En période courante	159
Lors de la sortie de l'intégration d'une société	163
Lors de la sortie de l'intégration du groupe dans son ensemble	164
L'imposition forfaitaire annuelle (IFA)	165
Lors de l'entrée dans l'intégration fiscale	165
En période courante	165
Lors de la sortie de l'intégration d'une filiale	166
La contribution additionnelle à l'IS (3 %)	167
Lors de l'entrée dans l'intégration	167
En cours de vie courante	167
Lors de la sortie de l'intégration	167

⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	167
La contribution sociale des sociétés (3,3 %)	168
Lors de l'entrée dans l'intégration	168
En cours de vie courante	168
Lors de la sortie de l'intégration	168

8 – Les distributions dans les groupes intégrés

Principe général	173
Du point de vue déclaratif	173
Du point de vue des modalités de détermination du précompte	173
Les distributions des filiales	174
Modalités déclaratives spécifiques	174
Des règles spécifiques de détermination du précompte	175
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	188
Distribution de la société mère	189
Aspects déclaratifs	189
Capacités fiscales de distributions de la société mère sous forme de dividendes	190
Synthèse des distributions dans les groupes intégrés	192
Aspects déclaratifs	192
Comparaison entre les groupes intégrés et non intégrés	193
La comptabilisation du précompte dans l'intégration	193
Cas fréquemment appliqué : la méthode du précompte effectif	196
Autre possibilité : la méthode de la neutralité	197

9 – Les contrôles fiscaux dans les groupes intégrés

Principe général	199
Le contrôle des filiales	199
Principe	199
Obligation déclarative	200
Redressement	200
Contestation	200
Les conséquences des redressements	200
Le contrôle de la société mère	201
Le droit de contrôle est élargi dans l'intégration fiscale	202
Dans les groupes déficitaires : un droit de contrôle élargi	202
Dans les groupes bénéficiaires	203
Démarche générale en cas de rehaussement	204
Cas d'un groupe bénéficiaire	204
Cas d'un groupe déficitaire	205
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	205

10 – Les aspects comptables de l'intégration en matière d'IS

Les principales méthodes	209
La méthode de neutralité	210
Une variante empirique de la méthode de neutralité : la constatation d'une provision chez la mère	221
La méthode de réallocation des économies d'impôt	222
Les conventions d'intégration	223
Les modalités de l'impôt dû pendant l'intégration	223
Les modalités prévues en cas de sortie	223
Contenu de la convention	225
Impact sur les conventions réglementées	225
⇒ <i>Le coin des néophytes</i>	226

Thèmes spécifiques

Le régime d'IS à taux réduit et l'intégration fiscale	228
Rappel des conditions d'application du régime PME en droit commun	228
Conditions d'application du régime d'IS des PME dans un groupe intégré	232
Modalités d'application du taux réduit d'IS au groupe intégré	234
Comment remplir une déclaration	239
Exercice N	239
Exercice N + 1	243
L'acquisition d'une PME saine à l'aide de l'intégration fiscale	247
Points particuliers	247
Index	253